

# Contribution à l'enquête publique du projet éolien Nexon / La Meyze

Habitante du Parc Naturel Régional Périgord Limousin, je suis très inquiète quant à l'avenir de notre approvisionnement en eau aussi bien pour les humains que pour l'agriculture, la faune et la flore en générale.

Il y a des restrictions de l'utilisation de l'eau depuis le 8 avril 2022 dans la communauté de communes Périgord Nontronnais (limitrophe de la Haute-Vienne). La préfète de la Haute-Vienne a placé son département en vigilance sécheresse le 16 juin 2022.

Dans ce contexte de raréfaction de l'eau, il est incompréhensible de vouloir artificialiser les sols par la construction d'éoliennes géantes (béton des socles, chemins d'accès...)

## Les zones humides

Sources

Etude d'impact naturaliste Fromentaux.pdf

Il est regrettable que la Carte 15. Localisation des milieux humides présents sur la zone potentielle d'implantation. (p. 116) n'indique pas l'emplacement des éoliennes prévues ! Il est surprenant que la synthèse sur la page suivante n'a pas incité Engie Green d'abandonner son projet pas très « vert ».

Pour connaître la position des éoliennes par rapport aux zones humides, le lecteur doit consulter la carte 41 page 280.

Des éoliennes sur les hauteurs risquent d'entraîner des pollutions majeures aux hydrocarbures de ces zones humides. Comme les accidents d'éoliennes le montrent, les fuites d'huile, parfois en grande quantité, sont fréquentes. 6 connues pour 2021 et déjà 2 dans les premiers quatre mois de 2022.

*”La zone potentielle d'implantation est également plutôt humide. Quelques ruisselets serpentent dans les prairies, formant des prairies humides, ainsi que le Ruisseau des Planches à l'est de la ZIP. Celui-ci présente également une ripisylve. ” (p. 17)*

Dans le document RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf, on lit page 40 la mesure 2 d'évitement de destruction d'habitats humides *”Evitement des plans d'eau et des cours d'eau ”* On constate qu'il n'est pas marqué que les zones humides seront évitées !

Pourtant, le ministère de l'environnement dit que la sauvegarde des rares zones humides qui existent encore doit être une priorité. <https://www.ecologie.gouv.fr/protection-des-milieux-humides>

## Eau potable

*”Le projet se situe dans un domaine de socle dans lequel un aquifère est présent et exploité pour*

*l'eau potable. Les périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de Veyrinas concernent le site. Le site est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne et par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Isle et de la Dronne. ” (RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf - p. 14)*

A la vue de la carte sur cette page qui montre clairement l'existence de 2 captages d'eau potable et de très nombreuses zones humides le projet éolien Nexon / la Meyze doit être abandonné !

Le document constate l'impact du projet sur le secteur de protection de l'eau potable.

*”Les pistes d'accès permettant d'accéder aux éoliennes E1 et E3 empruntent une voie communale qui sera aménagée et élargie pour permettre le passage des engins de chantier et l'acheminement des éléments des éoliennes. Une partie de ce réaménagement se situe au sein du périmètre de protection éloignée (PPE) du captage d'alimentation en eau potable de Veyrinas. Il en est de même pour la piste temporaire qui sera créée à l'ouest de l'éolienne E2, pour une partie du raccordement prévu entre les éoliennes E2 et E3, ainsi que pour une partie de la zone de travaux temporaire du poste de livraison Nord et pour trois virages temporaires aménagés lors de la phase construction. ” (RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf - p. 30)*

**Nous ne pourrions pas boire l'électricité** qui sera produite quelques jours par ans.

## **Le « gisement » du vent**

Je suis consciente que la rentabilité d'une éolienne n'est pas un critère. Ce qui est très surprenant, car il n'y a aucun intérêt pour la France d'avoir des éoliennes qui ne produisent pratiquement rien, parce que installées dans des secteurs notoirement peu ventés. Dans le cas présent, non seulement le vent fait défaut, mais en plus nous sommes dans un secteur de tête de réseau hydrologique qui abrite une immense biodiversité. L'eau et la sauvegarde de la biodiversité sont des priorités affichées par le ministère de l'écologie. (Mais qui ne valent rien face à des intérêts financiers d'entreprises privées?)

Les données de l'étude d'impact sur la puissance du vent en Limousin, qu'on trouve dans l'étude impact (Etude d'impact naturaliste Fromentaux.pdf – page 10) sont complètement périmées! Quel sérieux peut-on accorder à un document datant de 1989 ? Pourquoi le porteur de projet n'a pas consulté le nouvel atlas des vents de 2019 qui a une précision à 3 km et tient compte des données des dernières trente ans ?<https://map.neweuropeanwindatlas.eu/> Peut-être parce que cet outil prouve la non pertinence du projet ?

Engie Green prétend pouvoir produire *”30 000 à 31 500 MWh/an  
Correspond à la consommation domestique annuelle d'électricité de de 9 375 à 10 547 ménages  
(hors chauffage et eau chaude). ” (RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf – p. 9)*

Engie Green prévoit 3 éoliennes de 200 m de haut en bout de pales et une hauteur maximale du mât de 127 m. Ce qui donne des pales de 70 m de long. La puissance prévue : 4 MW

Pour information :

L'éolienne la plus proche, celle de Rilhac-Lastours (6,7 km) a un facteur de charge annuel d'à peine

16 % - entre mai et fin octobre il tombe systématiquement sous les 10 %. (Source : <https://www.thewindpower.net/> )

Nombre d'heures par an 8760 x 4 MW (nominal) = 35.040 MW/h an x 16 % = 5606,4 MW/h an  
Donc pour 3 machines 16.819,2 MW/an.

Un facteur de charge de presque 30 % comme annoncé par Engie Green est impossible en Haute-Vienne où les vents sont beaucoup plus faibles que près des côtes..

Facteur de charge moyen par an pour la Nouvelle Aquitaine

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 Rilhac-Lastours prvisionnel 6 mois
19 %	17,3 %	18,4 %	21,9 %	22,22	25,26	25,46 Rilhac-Lastours prévisions 16,1 %	<b>13,5 %</b>

[https://odre.opendatasoft.com/explore/?disjunctive.theme&disjunctive.publisher&disjunctive.maille-geographique&disjunctive.frequence-de-mise-a-jour&disjunctive.pas-temporel&sort=explore.popularity\\_score](https://odre.opendatasoft.com/explore/?disjunctive.theme&disjunctive.publisher&disjunctive.maille-geographique&disjunctive.frequence-de-mise-a-jour&disjunctive.pas-temporel&sort=explore.popularity_score)

## Absence de dérogation pour la destruction d'espèces protégées

Le porteur de projet affirme ” ***Ainsi, le projet éolien de Fromentaux est vraisemblablement placé en dehors du champ d'application de la procédure de dérogation pour la destruction d'espèces animales protégées.*** ” (Résumé non technique / RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf - p. 39)

D'après l'étude d'impact, il y a de nombreuses espèces patrimoniales sur le site

### Avifaune

Nicheurs (sélection)

Alouette lulu

Autour des palombes

Busard Saint-Martin

Milan noir

Menacés en vol et présents sur le site

Bondrée apivore

Buse variable

Faucon pèlerin

Migration postnuptial

Grue cendrée

Milan royal

Hirondelle des fenêtres

Hirondelle rustique

etc. 'voir page 23 du résumé non technique RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf

#### Aautres animaux

Sonneur à ventre jaune (impact fort) (RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf – p. 20 et 31)

Chiroptères (chauves-souris)

avec ”statut de conservation défavorable à l'échelle nationale ou régionale (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe,...). ” (RNT\_EIE\_Fromentaux.pdf – p. 24)

La décision du 17 juin 2022 du Conseil d'Etat statue que la dérogation est nécessaire même si la destruction ou perturbation n'entraîne pas d'impacts significatifs.

Or dans le cas présent, l'impact sera fort et donc significatif pour de nombreuses espèces.

#### **En absence de la dérogation la préfète ne pourra pas autoriser le projet.**

Le site faune-limousin [https://www.faune-limousin.eu/index.php?m\\_id=300&sp\\_tg=1&action=splist&zid=3&sp\\_Commune=34896&disp\\_key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces](https://www.faune-limousin.eu/index.php?m_id=300&sp_tg=1&action=splist&zid=3&sp_Commune=34896&disp_key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces)

indique les oiseaux nicheurs suivants pour Nexon. (sélection de rapaces)

Bondré apivor, Milan noir, Busard Saint-Martin, Autour des palombes, épervier d'Europe, Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon hobereau

Le milan royal est nicher à Bussière-Galant. Ce rapace a été aperçu dans toutes les communes concernées par l'arrêté de ce projet éolien en 2021 et 2022.

Le site ARIA qui recense les accidents technologiques <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/> recense pour la seule année 2021 neuf collisions de rapaces – majoritairement des milans royaux, avec des éolienne.

## **Autres projets éoliens dans le rayon des 6 km**

Bussière-Galant 3 éoliennes en forêt <https://eolbussieregalant.wordpress.com/>

Rilhac-Lastours 3 machines en forêt plus celle déjà existante <https://eolbussieregalant.wordpress.com/>

Ladignac-le-Long / La Meyze – 3 à 4 éoliennes, un projet Engie Green, soit en fait la prolongation de la centrale Nexon / La Meyze. Un prjet en plein forêt.

Javerlhac le 13 juillet 2022

*Sigrun Strunk*